



CROISSY-SUR-SEINE

Tél. : 01 30 09 31 00
Fax : 01 30 09 31 99

Elue à l'Enfance :
Katerine NOEL
01.30.09.31.85

Responsable du service :
Catherine MASDOUA
01.30.09.31.27 ou 31.13

Coordinatrice du Secteur Enfance :
Sonia TUAL
01.30.09.31.27

Coordinateur du Secteur Jeunesse :
Rodolphe Fouzembas
01.30.09.31.16

HÔTEL DE VILLE

8, Avenue de Verdun
78290 Croissy-sur-Seine
Tél. 01 30 09 31 00
Fax 01 30 09 31 99

E-Mail : info@croissy.com
www.croissy.com

Croissy-sur-Seine, le 17/11/2009

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Dans le cadre de ses activités hiver, le service Enfance/Jeunesse de la Mairie de Croissy sur Seine organise **un séjour du :**

☛ **samedi 27 février (Soir) au Samedi 6 mars 2010 (Matin) pour les enfants scolarisés en élémentaire.**

Veillez trouver ci dessous quelques éléments d'informations :

- **Lieu d'accueil** : Chalet L'igloo à Ancelle (05260), entre Gap et Grenoble (17kms de Gap)
- **Capacité d'accueil** : 45 enfants :
- **Transport** effectué par **car (transporteur de GAP)**
- **Type d'accueil** : **séjour dans un chalet** : Chambre avec douche et lavabo, Salle de restaurant, Salle TV, Salles d'activités
- **Activités** : ski alpin, luge...

Je vous rappelle que les séjours organisés sont soumis à un quotient familial calculé en fonction de vos revenus, ci-dessous la participation des familles en fonction des tranches de quotient :

- **Participation des familles :**

Q < 337 € -	Tranche 1	216.00
337 € < Q < ou = 671 € -	Tranche 2	270.00
671 € < Q < ou = 1007 € -	Tranche 3	297.00
1007 € < Q < ou = 1341 € -	Tranche 4	324.00
1341 € < Q < ou = 1678 € -	Tranche 5	351.00
1678 € < Q < ou = 2014 € -	Tranche 6	378.00
Q > 2014 € -	Tranche 7	405.00
Hors Commune		540.00

IMPORTANT : Je vous informe que pour vous aider à financer le séjour de votre enfant, nous acceptons les bons d'Aides aux temps libres, délivrés par la Caisse d'Allocations familiales.

Afin de procéder en toute équité à la constitution de la liste définitive des participants, une commission se réunira en Mairie en présence de Madame NOEL, Maire-Adjoint du service Enfance/Jeunesse et de Madame Catherine MASDOUA, responsable du Service.

A l'issue de cette commission, vous recevrez en fonction de la décision prise soit : un courrier d'inscription définitive pour votre enfant et le dossier de renseignements à compléter et nous retourner dans les meilleurs délais ou bien un courrier de refus.

